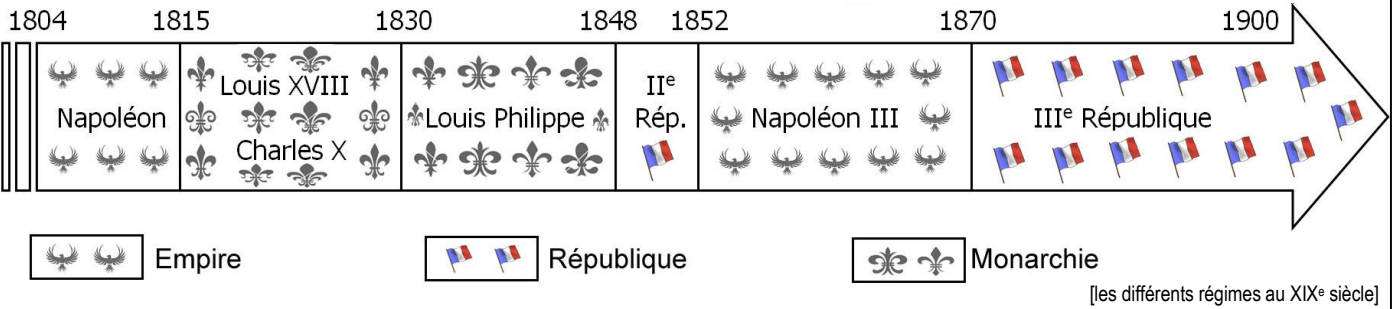


HISTOIRE : une succession de régimes au XIX^e siècle

DOC 1



DOC 2



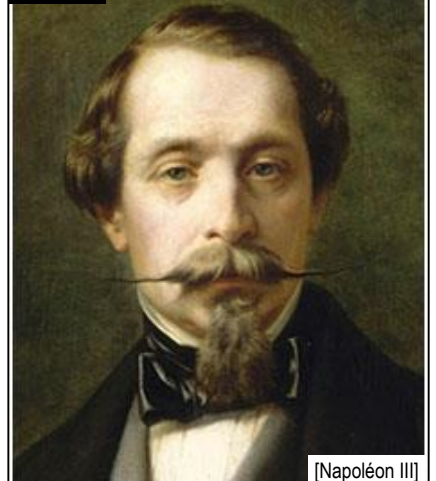
DOC 3



DOC 4



DOC 5



DOC 6

Le suffrage universel masculin
 Nous devons aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs se réunirent devant l'église, [...] se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique. Au bout de la longue file venaient sur des chevaux de bât ou dans des charrettes des infirmes et des malades qui avaient voulu nous suivre ; nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes. [...] On fit cercle autour de moi. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner [...] mais de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. (avril 1848)

[A. de Tocqueville (1805 - 1859), Souvenirs]

DOC 7

La Charte constitutionnelle de 1814
 « Les Français sont égaux devant la loi. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat. Leur liberté individuelle est également garantie. Chacun choisit sa religion ; cependant, la religion catholique est la religion de l'Etat. Les Français ont le droit de faire imprimer leurs opinions. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Le Roi est le chef suprême de l'Etat. Le pouvoir législatif est partagé entre le Roi et les deux assemblées. Toute justice émane du Roi, qui nomme les juges. »

[Charte de 1814]

DOC 8

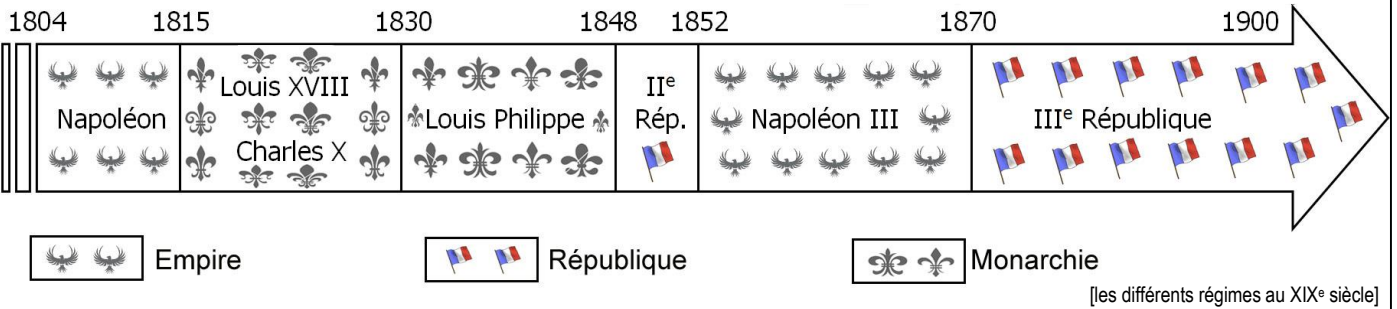
La Révolution de Juillet
 « Nous avons été pendant trois jours au milieu de la mitraille et des coups de fusil. Car on se battait partout. Le simple promeneur comme moi avait la chance d'attraper une balle ni plus ni moins que les héros improvisés qui marchaient à l'ennemi avec des morceaux de fer emmanchés dans les manches à balai. »

[Témoignage écrit du peintre Eugène Delacroix]

HISTOIRE : une succession de régimes au XIX^e siècle

De 1815 à 1875, la démocratie s'imposa peu à peu en France. Sa première grande victoire fut l'institution du suffrage universel pour les hommes en 1848. Mais ce ne fut qu'à partir de 1875, sous la III^e République, qu'elle s'imposa définitivement.

DOC 1



Un régime politique est la manière de gouverner un pays. Au XIX^e siècle, les régimes se sont succédés jusqu'à la victoire de la République.

Empire : pays dirigé par un empereur

Monarchie : pays dirigé par un roi

République : pays dirigé par un président et des assemblées élus

DOC 2



DOC 7

La Charte constitutionnelle de 1814

« Les Français sont égaux devant la loi. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat. Leur liberté individuelle est également garantie. Chacun choisit sa religion ; cependant, la religion catholique est la religion de l'Etat. Les Français ont le droit de faire imprimer leurs opinions. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Le Roi est le chef suprême de l'Etat. Le pouvoir législatif est partagé entre le Roi et les deux assemblées. Toute justice émane du Roi, qui nomme les juges. »

[Charte de 1814]

La Seconde Restauration est le nom donné au régime politique de la France de juin 1815 à juillet 1830. Il s'agit d'une monarchie constitutionnelle établie sur un suffrage censitaire* étroit et qui aura deux souverains de la dynastie des Bourbons Louis XVIII (1815-1824) et son frère Charles X (1824-1830).

Dans la charte de 1814, Louis XVIII accorde aux français un certain nombre de droits.

DOC 3



DOC 8

La Révolution de Juillet

« Nous avons été pendant trois jours au milieu de la mitraille et des coups de fusil. Car on se battait partout. Le simple promeneur comme moi avait la chance d'attraper une balle ni plus ni moins que les héros improvisés qui marchaient à l'ennemi avec des morceaux de fer emmanchés dans les manches à balai. »

[Témoignage écrit du peintre Eugène Delacroix]

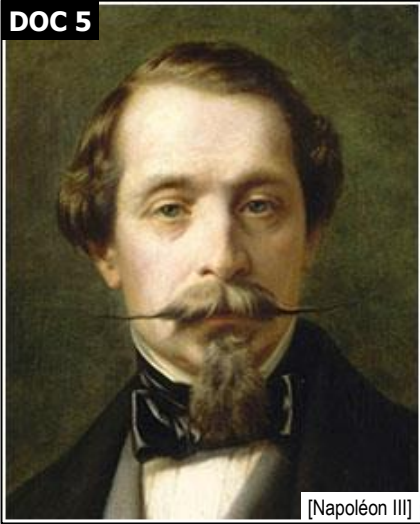
DOC 4



Le roi Charles X tente un coup de force constitutionnel. Le peuple se soulève ; c'est la révolution de Juillet. Les députés monarchistes majoritaires conservent la monarchie constitutionnelle.

Louis-Philippe I^{er} est proclamé « roi des Français » et non plus « roi de France ». C'est le début de « la monarchie de Juillet ».

DOC 5



[Napoléon III]

DOC 6

Le suffrage universel masculin
 Nous devons aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs se réunirent devant l'église, [...] se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique. Au bout de la longue file venaient sur des chevaux de bât ou dans des charrettes des infirmes et des malades qui avaient voulu nous suivre ; nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes. [...] On fit cercle autour de moi. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner [...] mais de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. (avril 1848)

[A. de Tocqueville (1805 – 1859), Souvenirs]

Suite à une fusillade, le peuple de Paris se soulève à nouveau en février 1848. Les révolutionnaires proclament la Deuxième République le 25 février 1848 et mettent en place un gouvernement provisoire républicain, mettant ainsi fin à la Monarchie de Juillet. Les hommes participent pour la première fois à l'élection du Président de la République : c'est le suffrage universel masculin.

Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er}, est élu le 10 décembre 1848 président de la République.

Par le coup d'état du 2 décembre 1851, il installe un nouveau régime : le second Empire, proclamé le 2 décembre 1852. Louis-Napoléon Bonaparte, le Président de la République française, devient Napoléon III, Empereur des Français.

Après la bataille de Sedan perdue, Napoléon III capitule le 2 septembre 1870 : c'est la fin du Second Empire.

La Troisième République est proclamée le 4 septembre 1870 en pleine guerre contre la Prusse. La Troisième République est le régime politique de la France de 1870 à 1940. C'est le premier régime français à s'imposer dans la durée depuis 1789.

* suffrage censitaire : mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des impôts dépasse un seuil, appelé cens, sont électeurs.